

Vous avez acheté un timbre électronique il y a moins d'un an, mais vous n'en avez plus l'utilité ?



**La demande de remboursement se
fait sur internet,
n'attendez plus !**

**Vous avez acheté votre
timbre sur internet**

- 1) Munissez-vous du sms ou du justificatif reçu lors du paiement afin d'y trouver le **numéro du timbre** et le **numéro de transaction**
- 2) Flashez le QRcode suivant ou rendez-vous sur timbres.impots.gouv.fr « demander le remboursement d'un timbre électronique »



- 3) Votre remboursement sera visible d'ici quelques jours sur votre compte courant

**Vous avez acheté votre
timbre chez
un buraliste**

- 1) Munissez-vous d'un **RIB** et d'un **justificatif d'identité** (au format pdf, jpg, ou png) et du ticket qui vous a été remis lors de votre achat afin d'y trouver le **numéro du timbre**, le **numéro de transaction** et le **montant du timbre**
- 2) Flashez le QRcode suivant ou rendez-vous sur timbres.impots.gouv.fr « demander le remboursement d'un timbre électronique »



- 3) Votre remboursement se fera sur votre compte courant dans les meilleurs délais